

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le DIX-HUIT MARS à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge BRUNEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 12/03/2019

**PRÉSENTS** : Messieurs Serge BRUNEL, René GRAUBY, Jean-Luc CABILLE, Philippe MARTY, Stéphane DARZENS., Claude COURSET, Julien SENDROUS; Mesdames Marie GRAUBY-LAFFONT, Martine PANOUILLE, Jocelyne ARINO, Sylvie MARTY, Sandra BINARD,

**ABSENT EXCUSE** : Judith FABRE (pouvoir à Monsieur BRUNEL Serge), Charles-Henri GALMICHE, Sabrina SIFFRE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Jocelyne ARINO, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 FEVRIER 2019 :**

### **1- TRAVAUX :**

Point sur les travaux réalisés par les entreprises et les employés communaux, dressé par Monsieur CABILLE

Elagage

Désherbage

Espaces verts : tonte entrée village

Parvis de l'église : après les travaux de voirie de la CCRLCM/ rabaissement portail église + éclairage parvis/prise aux monuments aux morts activable depuis l'église.

Mise en lumière rosace

La semaine prochaine : aire de jeux

Programmeur boulodrome

Travaux des entreprises : souci puissance poste Boudet/ nv chemin de la Crouzette.

Sera installé vers le cimetière. Permettra de soulager le poste en souffrance, d'alimenter les parcelles de Messieurs Foulquier/Chalret et le futur projet Darre la villo.

Fibre : Comelec a câblé l'armoire.

Médiathèque : le 21 mars opération réception des travaux. Semble compromis car le chantier tourne au ralenti

Compteur Linky : rencontre avec Mme TACCOEN le 11/03

Problème pluvial chemin des lauriers : affaissement de chaussée. Plusieurs solutions sont posées.

### **2- FINANCES**

#### **2.a .1 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL M14:**

Considérant que le conseil municipal de la commune de Conilhac Corbières doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2018 de M. SUBIAS Robert, trésorier de la commune, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire, il est demandé aux membres d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2018 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2018 du budget commune-M14.

## 2.a.2 EXAMEN COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RESULTAT- BUDGET

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Prévu BP +DM 2018	Réalisé 2018	FONCTIONNEMENT RECETTES		Prévu BP +DM 2018	Réalisé 2018
Dont chapitres :				Dont chapitres :			
011	Charges à caractère général	240 940,00	211 162,26	002	Excédent antérieur reporté	105 000,00	
012	Charges de personnel	393 823,00	367 179,03	013	Atténuation de charges	27 200,00	37 230,52
022	Dépenses imprévues	2 000,00	0,00				
023	Virement prévisionnel invest	218 740,00	0,00				
042	Opérations ordre transfert entre sections (Amortissements+écritures ordre cessions)	7 417,00	7 403,98	042	Opérations d'ordre transfert entre sections (travaux en régie + écritures ordre cessions)	25 000,00	15 659,60
65	Autres charges gest courante	59 149,00	51 995,61	70	Produit des services	43 190,00	40 130,31
66	Charges financières	10 440,00	8 229,55	73	Impôts et taxes	451 721,00	468 333,74
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	74	Dotations, Subventions	217 997,00	215 231,66
				75	Autres produits gest°	62 396,00	61 132,42
				76	Produits financiers	0,00	0,00
				77	Produits exceptionnels	5,00	1 378,26
				78	Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>932 509,00</b>	<b>645 970,43</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>932 509,00</b>	<b>839 096,51</b>
<b>Soit excédent de fonctionnement 2018 :</b>				<b>193 126,08</b>			

INVESTISSEMENT DEPENSES		Prévu BP+ DM 2018	Réalisé 2018	INVESTISSEMENT RECETTES		Prévu BP+ DM 2018	Réalisé 2018
001	Déficit reporté	359 699,04	0,00	001	Résultat reporté	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	021	Virement prévisionnel/section fonctionnement	218 740,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (travaux en régie + plus value cession)	25 000,00	15 659,60	024	Produits des cessions (opérations d'ordre)	0,00	0,00
041	Opération patrimoniales (intégration frais d'études)	270,00	270,00	040	Opérations d'ordre transfert entre sections (Amortissements)	7 417,00	7 403,98
16	Emprunts, dettes	49 000,96	45 886,87	041	Opération patrimoniales (intégration frais d'études)	270,00	270,00
21	Immobilisations corporelles (terrains)	4 205,00	0,00	1641	Emprunt	426000,00	426 000,00
	opération 14 travaux de voirie	6 010,00	5 992,24	10222	FCTVA	144 800,00	147 126,72
	opération 24 extension réseau électrique	10 533,00	10 532,56	10226	Taxe aménagement	5 000,00	7 697,95
	opération 27 travaux de bâtiments	42 000,00	22 463,40	1068	Affectation du résultat 2017	187 842,99	187 842,99
	opération 28 jardin Public	34 830,00	33 903,06		opération 01	0,00	327,60
	opération 32 extension groupe scolaire	914 007,00	711 198,67		opération 14 travaux de voirie	6 010,00	6 008,00
	opération 45 acquisition matériel ST	2 000,00	1 737,60		opération 24 extension réseau électrique	4 952,44	0,00
	Opération 49 Immeuble RD 6113	11 664,44	932,52		opération 27 travaux de bâtiments	27 053,00	0,00
	Opération 53 Aménagements cœur de village	13 345,56	6 591,80		opération 28 jardin Public	3 000,00	0,00
	Opération 54 Equipement Police Municipale	17 000,00	15 775,28		opération 32 extension groupe scolaire	448 489,57	44 169,00
					opération 45 acquisition matériel ST	0,00	0,00
					Opération 49 Immeuble RD 6113	0,00	0,00
					Opération 53 Aménagements cœur de village	9 990,00	9 465,17
					Opération 54 Equipement Police Municipale		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>1 489 565,00</b>	<b>870 943,60</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>1 489 565,00</b>	<b>836 311,41</b>
<b>Soit déficit d'investissement 2018 :</b>				<b>-34 632,19</b>			

**PRINCIPAL M14 :**

## Résultat de l'exercice 2018

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Investissement</b>	-359 699,04 €		-34 632,19 €	-394 331,23 €
<b>Fonctionnement</b>	292 842,99 €	187 842,99 €	193 126,08 €	<b>298 126,08 €</b>
<b>Total</b>	<b>-66 856,05 €</b>		158 493,89 €	-96 205,15 €

Le Conseil Municipal doit affecter le résultat de fonctionnement, soit 298 126,08 € en tenant compte des restes à réaliser en investissement.

Restes à réaliser en dépenses :	244 890,00 €
Restes à réaliser en recettes :	439 326,00 €
<b>Excédent sur les restes à réaliser :</b>	<b>194 436,00 €</b>

*L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, compte-tenu des restes à réaliser :*

Déficit de financement :	-394 331,23 €
Excédent sur les restes à réaliser :	194 436,00 €
<b>Besoin de financement :</b>	<b>-199 895,23 €</b>

Sur l'excédent de clôture en fonctionnement : il est proposé de conserver 110 000 € à la section de fonctionnement et d'affecter le solde, soit 188 126,08 € à la section d'investissement (compte 1068 au B.P. 2019).

Monsieur le Maire se retire pour le délibérer

### 2.b.1 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49:

Considérant que le conseil municipal de la commune de Conilhac Corbières doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2018 de M. SUBIAS Robert, trésorier de la commune, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire, il est demandé aux membres d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2018 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2018 du budget eau et assainissement.

### 2.b.2 EXAMEN et COMPTE ADMINISTRATIF 2018- AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49 :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Prévu BP 2018	Réalisé 2018	FONCTIONNEMENT RECETTES		Prévu BP 2018	Réalisé 2018
Dont chapitres :				Dont chapitres :			
6063	Fournitures entretien et de petit équipement	0	83,93				
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	0,00	002	Excédent antérieur reporté	31 862,26	
61523	Réseaux	0,00	3 960,00				
617	Etudes et recherches	14 000,00	0,00				
618	Divers	4 000,00	3 004,16				
6356	Redevances pour occupation du domaine public	1 000,00	298,51				
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	777	Amortissements subventions	40 250,00	40 249,16
23	Virement à la section d'investissement	1 000,00	0,00	70128	Autres taxes et redevances	49 288,74	59 766,44
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	18 119,53	70613	Participation pour assainissement collectif	10 000,00	15 043,56
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,72	0,00				
6811	Dotations aux amortissements	80 400,28	80 201,00				
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>131 401,00</b>	<b>105 667,13</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>131 401,00</b>	<b>115 059,16</b>
<b>Soit excédent de fonctionnement 2018 :</b>				<b>9 392,03</b>			

INVESTISSEMENT DEPENSES		Prévu BP 2018	Réalisé 2018	INVESTISSEMENT RECETTES		Prévu BP 2018	Réalisé 2018
001	Déficit reporté	0,00	0,00	001	Résultat reporté	376 819,72	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	021	Virement prévisionnel/section fonctionnement	1 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections amortissements subventions	40 250,00	40 249,16	040	Opérations d'ordre transfert entre sections (Amortissements)	80 400,28	80 201,00
2762 (041)	Opération patrimoniales	0,00	0,00	041	Opération patrimoniales (intégration frais d'études)	0,00	0,00
1641	Emprunts, dettes	45 000,00	36 356,71	1068	Affectation du résultat 2016 sur exercice 2017	0,00	0,00
2051	Concession et droits assimilés	16 000,00	0,00	10222	FCTVA	0,00	0,00
23131	Opération 24: Aire de remplissage	25 000,00	0,00	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00	0,00
23131	Opération 2 opérations d'équipement non individualisées	206 704,00	8 245,52	13118	Opération 12 DARRE LA VILLO TR II	89 734,00	0,00
215311	Opération 12 DARRE LA VILLO TR II	210 000,00	169 070,17				
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>547 954,00</b>	<b>253 921,56</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>547 954,00</b>	<b>80 201,00</b>
<b>Soit déficit d'investissement 2018:</b>				<b>-173 720,56</b>			

## Résultat de l'exercice 2018 - EAU-ASSAINISSEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Investissement</b>	376 819,72 €		-173 720,56 €	203 099,16 €
<b>Fonctionnement</b>	31 862,26 €	0,00 €	9 392,03 €	<b>41 254,29 €</b>
<b>Total</b>	<b>408 681,98 €</b>		-164 328,53 €	244 353,45 €

Le Conseil Municipal doit affecter le résultat de fonctionnement, soit 41 254,29 € en tenant compte des restes à réaliser en investissement.

Restes à réaliser en dépenses :	109 855,00 €
Restes à réaliser en recettes :	89 734,00 €
<b>Déficit/excédent sur les restes à réaliser :</b>	<b>-20 121,00 €</b>

*L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, compte-tenu des restes à réaliser :*

Excédent de financement :	203 099,16 €
Déficit sur les restes à réaliser :	-20 121,00 €
<b>Excédent de financement :</b>	<b>182 978,16 €</b>

Sur l'excédent de clôture en fonctionnement : il est proposé de conserver 41 254,29 € à la section de fonctionnement

### 3. TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 2015-991, du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 64 et 66 ;

VU la Loi n° 2018-702, du 3 août 2018 sur la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU l'Instruction NOR-INTB1822718J du 28 août 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n° MCDT-INTERCO-BP-2017-355-010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

**Considérant** les dispositions de l'article 64 de la Loi n° 2015-991 prévoyant qu'à compter du 1er janvier 2020, les communautés de communes exerceront de manière obligatoire les compétences eau et assainissement en lieu et place des communes membres ;

**Considérant** l'article 1<sup>er</sup> de la Loi 2018-702 qui assouplit les conditions de ce transfert et prévoit que ce transfert automatique des compétences eau et assainissement peut être repoussé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026 si au moins 25 % des communes, représentant plus de 20 % de la population, s'y opposent ;

**Considérant** la possibilité pour les communes membres de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois de se prononcer sur l'opportunité du transfert de cette compétence ;

Les membres du Conseil Municipal devront approuver ou refuser ce transfert de compétence.

#### **4. POSITIONNEMENT TAUX TEOM 2019 APPLICABLE A LA COMMUNE :**

Lors du bureau communautaire du 27/02/2019, il a été décidé de ramener un coût de service du service DECHET de 4,887 M€ à 4,687 M€ (baisse des fréquences sur tout le territoire + refus des professionnels en déchetterie sauf sur Laroque + actions en faveur du compostage etc..). Cette décision impactera les orientations en matière de fiscalité et notamment la TEOM.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose les hypothèses fiscales proposées par l'intercommunalité. Après débat et à 7 voix contre 5, la solution de répartition de 50% impactés sur la TEOM et 50% sur les attributions de compensation. Ce choix est effectué pour éviter à l'ensemble des administrés de supporter la totalité de ce rééquilibrage de service par le biais de l'imposition sur la TEOM.